

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL

Retour sur la consultation publique

Dans le numéro de juin 2015, l'Agglomération vous informait que le Plan directeur régional était mis en consultation publique. Désormais, le dossier mis à jour est en cours d'examen préalable dans les Services cantonaux. L'occasion de revenir sur la phase de consultation et de présenter les remarques et adaptations principales.

Dans le but d'élaborer un Plan directeur régional (PDR) le plus cohérent possible, une phase d'information et de consultation publique s'est déroulée entre mai et août de l'année dernière. Cette procédure a permis de récolter des remarques au travers du questionnaire mis à disposition sur le site internet de l'Agglomération et des présentations faites dans les assemblées communales et conseils généraux des 11 communes.

Les éléments majeurs soulevés lors de la consultation sont relatifs à toutes les thématiques traitées dans le PDR: urbanisation, mobilité, nature et paysage et énergie. Une synthèse des points principaux vous est présentée ici; l'ensemble des remarques et des réponses peut être consulté dans le tableau de consultation disponible sur www.agglod.ch.

Urbanisation

Le PDR envisage un **développement démographique** de 3'400 (scénario bas) ou 4'700 habitants (scénario haut) supplémentaires pour 2030. L'objectif de 4'700 habitants a été jugé trop ambitieux à plusieurs reprises et donc remis en question. Toutefois, le Canton et la Confédération ont récemment revu leurs calculs en termes de développement de la population et les résultats correspondent de très près à l'objectif haut de l'Agglomération. Selon la Conception directrice cantonale, 4'500 habitants sont envisagés sur le territoire de l'Agglomération à l'horizon 2030 (60% du développement cantonal).

Il est demandé que les **indices minimums** définis pour les différents secteurs soient adaptés au lieu et au type de logements. Certains estiment que l'Agglomération devrait viser une réduction des surfaces dévolues à la **maison individuelle**

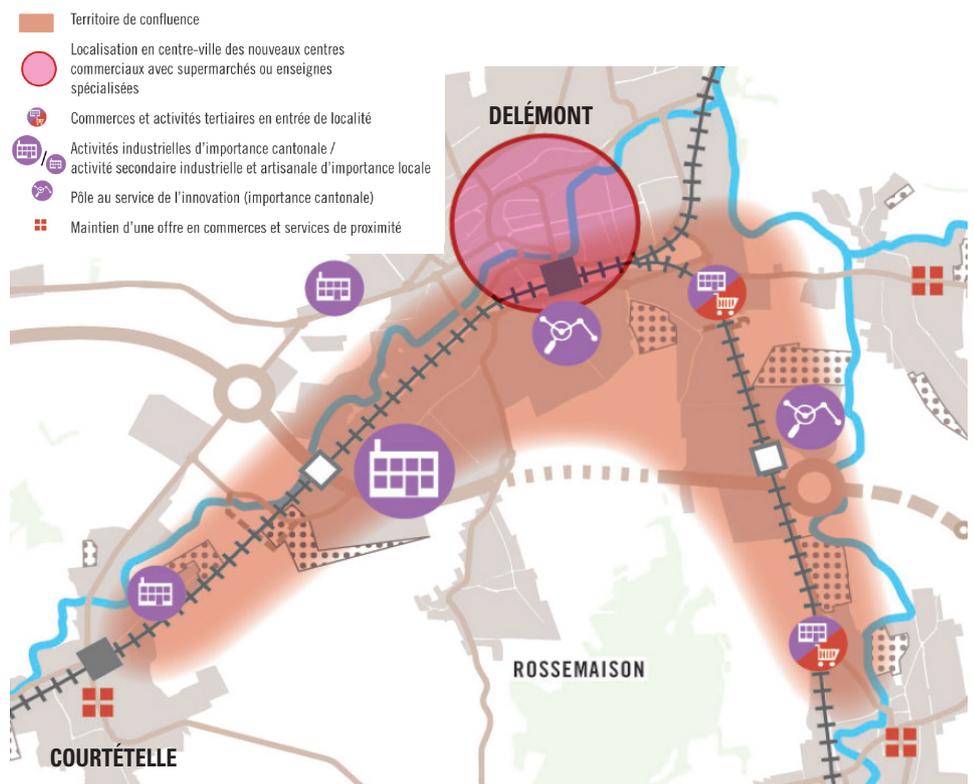
et une augmentation de la **densité**. Le principe de travailler avec l'indice minimum a été intégré dans le PDR puisqu'il s'agit d'une obligation légale désormais: «*Conformément à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 9 septembre 2015 (art. 49, al. 2bis), un indice minimal d'utilisation du sol doit être déterminé dans les règlements communaux. Par contre, l'indice maximal n'est pas obligatoire (art. 49, al. 2quater)*». S'agissant de la villa individuelle et de la densité, ces choix doivent être faits par les communes dans leurs Plans d'aménagement locaux, et non au stade du PDR. La volonté exprimée dans

le PDR va dans le sens de favoriser l'habitat collectif et groupé.

La question du traitement des **limites entre le bâti et les terres agricoles** et de leur qualification est soulevée à plusieurs reprises. Cet élément sera repris et précisé dans le Projet d'Agglomération de 3^e génération, qui est en cours d'élaboration.

Le territoire de Confluence

Plusieurs personnes étaient contre le principe d'implanter les **entreprises d'importance régionale ou cantonale** dans le territoire de Confluence





Vue sur l'espace agricole depuis le Domont.

(voir la carte ci-dessous). Cette stratégie favoriserait les communes se trouvant sur ce territoire. Dès lors, il a été demandé que la gestion des zones accueillant les grandes entreprises se fasse à l'image de ce qui s'est fait pour la SEDRAC en Ajoie, en intégrant toutes les communes de l'Agglomération et en redistribuant les **recettes fiscales**.

La possibilité d'une **gestion intercommunale** des zones d'intérêt cantonal a été ajoutée dans le PDR.

Mobilité

La demande de développer une **ligne de bus reliant le Val Terbi à la Communance** de manière directe, sans avoir à transiter par la gare de Delémont, a été faite à deux reprises. Cette volonté, qui avait déjà été discutée au sein de l'Agglomération par le passé sans être «officialisée», a aussi été ajoutée dans le PDR.

Le tracé de la **H18** en direction de Bâle dans la plaine tel que proposé dans le Plan directeur régional ne convient pas aux milieux agricoles, les emprises étant jugées excessives. Il a été demandé de faire mention des aménagements connexes à la H18, soit la demi-jonction sur la route cantonale et l'échangeur avec l'A16. L'Agglomération a pris en considération la demande et marqué sa volonté d'être un partenaire à part entière dans le processus d'élaboration du projet de H18.

Le développement de l'offre de **mobilité douce** est un objectif bien accepté. Quelques remarques sont formulées: il faut prendre en compte les agriculteurs en amont des projets de nouvelles pistes cyclables, de sorte à éviter les conflits avec la zone agricole. Les itinéraires existants doivent en ce sens être favorisés. Enfin, l'amélioration des itinéraires cyclables en direction de Bâle doit être prise en compte, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Nature et paysage

Les avis sont partagés quant à la préservation de **l'espace agricole** comme élément fondamental du territoire de l'Agglomération. D'un côté, il est demandé de ne pas accorder plus d'importance au paysage et à la biodiversité qu'à l'activité agricole. D'un autre côté, certains demandent que les pratiques agricoles ne soient pas intensifiées au détriment des zones à fort potentiel de biodiversité. Des pesées d'intérêts seront à faire en fonction des projets.

Pour certains, la proximité de la zone agricole ne nécessite pas forcément la création de nouveaux **espaces verts dans le tissu bâti**. Il paraît pourtant essentiel à l'Agglomération de proposer de la nature au sein des localités afin d'assurer la qualité de vie dans l'espace bâti. Bien sûr, les stratégies sont à adapter en fonction de la taille et de la situation de la localité.

Il est demandé qu'une planification agricole soit faite à l'échelle de l'Agglomération. A cause du manque de ressources ainsi que du manque de directives sur la manière de procéder, il a été décidé d'ajouter cela dans les propositions de mesures. Ce n'est pas liant pour l'Agglomération mais montre la volonté d'en établir une à l'avenir.

Les documents relatifs au Plan directeur régional sont à disposition sur le site internet de l'Agglomération, sur la page d'accueil: www.agglod.ch. Vous y trouverez le PDR dans son intégralité, le rapport technique (incluant le rapport de consultation) ainsi que le tableau de synthèse de la consultation publique qui donne les réponses de l'Agglomération aux différentes remarques émises.

Le PDR est actuellement auprès des Services cantonaux pour examen préalable. Il sera adapté sur la base des remarques du Canton ce printemps 2016, avant d'être adopté par l'Assemblée d'Agglomération qui réunit les exécutifs des 11 communes.

NOUVEAUX HORAIRES DES TRANSPORTS PUBLICS DANS L'AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT

Davantage de prestations pour de nouvelles habitudes !

En décembre 2015, les horaires des transports publics jurassiens ont connu les plus importants changements de ces dix dernières années. Ceux-ci découlent pour la plupart de contraintes imposées par les travaux dits «Léman 2030». Par opportunité, la refonte des horaires a permis d'améliorer l'offre, la fréquence et l'amplitude dans certains secteurs du canton, notamment autour de Delémont.

Toutefois, quelques relations sont détériorées par des temps de correspondance allongés. A noter que diverses modifications seront apportées aux horaires des lignes à partir du 22 février et du 1^{er} mars. CarPostal et les commanditaires ont convenu de ces modifications au terme des premières expériences. Celles-ci s'avèrent nécessaires afin d'assurer de nouvelles correspondances train-bus dans de bonnes conditions.

Petit tour d'horizon des principaux changements concernant l'agglomération de Delémont.

Horaires des lignes de chemin de fer

Au niveau ferroviaire, les changements les plus significatifs ont été les suivants :

- Davantage de trains circulent dorénavant entre Delémont et Porrentruy, et cela à un intervalle proche des 30 minutes entre 4h30 et 00h30;
- Les ICN Bâle-Bienne via Delémont ont désormais leur terminus à Bienne où ils sont en correspondance sur le même quai avec les ICN à destination/en provenance de Genève;
- Les trains RE Delle-Delémont-Bienne sont dorénavant en correspondance à Bienne avec les ICN à destination/en provenance de Lausanne; les RE circulent maintenant également en soirée;
- Neuchâtel et Yverdon-les-Bains sont reliées à raison de deux fois par heure avec Delémont, avec changement à Bienne.

Davantage de bus en ville de Delémont

La desserte de la ville de Delémont est assurée par les lignes 1 et 2 des Transports Urbains Delémontains (TUD) et les huit lignes régionales connectées à la Gare de Delémont. L'horaire de la ligne 1, qui relie la Gare à l'Hôpital trois fois par

heure, est demeuré inchangé. L'offre de la ligne 2 (Gare – Cras-des-Fourches) a été sensiblement augmentée: la boucle est dorénavant effectuée 24 fois par jour du lundi au vendredi, notamment toutes les vingt minutes aux heures de pointe, et 12 fois le samedi.

Modifications dès le 22 février sur les lignes des TUD:

Ligne 1: les courses de 18h02 et 19h02 sont retardées de 2 minutes afin d'attendre la correspondance des trains de Bâle qui arrivent à 18h00 et 19h00.

Ligne 2: les courses en provenance du Cras-des-Fourches et arrivant en gare de Delémont à 06:18 et 07:18 seront avancées de 2 min, afin de détendre les correspondances.

Toujours sur la ligne 2, les courses de 18h00 et 19h00 sont retardées de 4 min afin d'attendre la correspondance des trains de Bâle qui arrivent à 18h00 et 19h00.

Offre étoffée sur les lignes régionales: la Ville de Delémont en bénéficie également:

La densification des horaires des lignes de bus régionales améliore également la desserte à l'intérieur de la Ville. Le quartier de Morépont, par exemple, bénéficie dorénavant du passage d'un bus 3 à 4 fois par heure aux heures de pointe en provenance ou à destination de la gare.

Le quartier de la Golatte n'est pas en reste: les bus de la ligne 12 le relie à la Gare à raison de trois fois par heure aux heures de pointe, deux fois par heure le reste de la journée.



La nouvelle Gare routière de Delémont.

Le Voirnet et la Croisée des Commerces sont également particulièrement bien desservis conjointement par les lignes 11 et 18, et cela à raison de 15 fois par jour dans chaque sens.

Delémont Gare-zone d'activités Communance: 38 fois par jour, de 5h42 à minuit! La desserte de la Communance a été densifiée: 13 allers-retours de plus par jour entre la Gare de Delémont et la zone d'activités ont été introduits en décembre dernier. Ainsi, aux heures de pointe, ce sont quatre bus qui relient chaque heure la gare à la Communance!

Lignes 11 Delémont-Courrendlin-Moutier et 18 Delémont-Courrendlin-Rebeuvelier. De par la combinaison des lignes 11 et 18, Courrendlin bénéficie d'un accès deux fois par heure à Delémont, avec correspondances pour Bâle et Porrentruy. Tel est également le cas pour Rebeuvelier, aux heures de pointe, par correspondance à Courrendlin ou Choindex. Pour les personnes à destination de Granges-Nord et de Bienne, voire au-delà, deux bus par heure emmènent les voyageurs de Courrendlin à Moutier aux heures de pointe, une fois par heure le reste de la journée, où ils sont en correspondance avec les trains.

Ligne 12 Delémont-Develier-Bourrignon. Sur cet axe également, les prestations ont été augmentées: une troisième liaison circule dorénavant aux heures de pointe entre Delémont et Develier, alors que l'offre est semi-horaire le reste de la journée. De plus, les courses au départ de Delémont à 16:43 et 17:23 sont prolongées jusqu'à l'arrêt Pré au Maire à Develier.

Modification dès le 1^{er} mars: toutes les courses dans le sens Bourrignon-Delémont sont avancées de quelques minutes pour améliorer les temps de correspondances.

Lignes 13 Delémont-Soyhières-Pleigne et 14 Delémont-Soyhières-Roggenburg. Les deux lignes sont combinées: les bus au départ de Delémont circulent jusqu'à Roggenburg, et les voyageurs à destination de Mettembert et Pleigne changent de bus à Soyhières. La combinaison de ces deux lignes permet d'offrir la cadence à la demi-heure aux heures de pointe et la cadence horaire le reste de la journée à l'ensemble des localités situées sur les parcours de ces deux lignes.

Modification dès le 1^{er} mars: Les courses sont avancées de quelques minutes pour des questions de correspondances en gare de Delémont.

Lignes 15 Delémont-Courtételle-Courfaivre et 50 Courtételle-Courfaivre-Bassecourt. L'offre pour Courtételle et Courfaivre a été modifiée suite à la suppression du train S Delémont-Glovelier et son remplacement (temporaire jusqu'en décembre 2018) par deux lignes de bus. L'une relie ces deux localités à Delémont, via Courtemelon et la ZA Communance, et se trouve en correspondance notamment avec les trains RE de/pour Bienne. La seconde ligne relie Courtételle/Courfaivre à Bas-

secourt, où elle est mise en correspondance avec les trains RE à destination et en provenance de Porrentruy.

Ces changements permettent une desserte plus fine de Courtételle et Courfaivre avec des relations directes pour la ZA Communance. De plus, le site de Courtemelon est desservi chaque heure, toute la journée, et cela tant depuis Delémont que depuis Courfaivre/Courtételle. Evidemment, en plus, Courtételle reste desservie une fois par heure par la S3 Porrentruy-Delémont-Bâle-Oltten.

Lignes 16 Delémont-Rossemaison-Châtillon. Deux courses par heure circulent aux heures de pointe, selon un nouvel horaire et en correspondance avec les trains RE de/pour Bienne. La cadence demeure horaire le reste de la journée. Aux heures de pointe, la course ne dessert plus la ZA Communance, diminuant ainsi le temps de parcours entre Châtillon/Rossemaison et Delémont.

Lignes 17 Delémont-Courroux-Vicques-Montsevelier et 20 Vicques-Vermes. Sur la ligne 17, une fréquence de 4 bus par heure a été introduite aux heures de pointe du matin et du soir; elle demeure de 20 minutes le reste de la journée. Pour ce qui concerne l'horaire de la ligne 20, celui-ci a été adapté au nouvel horaire de la ligne 17.

**C'EST BIEN PLUS SOUVENT...
... ET PARFOIS PLUS LONG.**

VOS TRANSPORTS PUBLICS JURASSIENS
tpju.ch

**DES TRANSPORTS PLUS FRÉQUENTS
POUR UN NOUVEAU RYTHME DE VIE.**

SBB CFF FFS CarPostal

Modifications dès le 1^{er} mars: La première course au départ de Vermes sera avancée à 6h32 et une course supplémentaire à 6h45 va être introduite.

Les 2 dernières courses du soir de la ligne 17, soit 23h52 et 00h52 circulent du lundi au samedi.

Le site internet www.tpju.ch fournit davantage de détails et d'informations quant aux transports publics jurassiens. Les horaires complets peuvent aussi y être consultés.

vagabond
l'abonnement jurassien

**la liberté de déplacement
à prix avantageux**

Enfin, rappelons que l'abonnement Vagabond constitue le support idéal permettant de se déplacer à des conditions avantageuses. Offrant la liberté à l'utilisateur de choisir la ou les zones de validité de son abonnement, ainsi que sa durée (mensuelle ou annuelle), le détenteur bénéficie, au final, d'un abonnement sur mesure et des prestations qui répondent à ses besoins.

Le site internet www.levagabond.ch fournit tous les renseignements.